

## Finances provinciales 1962

Roland Parenteau

Volume 38, Number 3, October–December 1962

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1001854ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1001854ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

HEC Montréal

### ISSN

0001-771X (print)

1710-3991 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this article

Parenteau, R. (1962). Finances provinciales 1962. *L'Actualité économique*, 38(3), 462–470. <https://doi.org/10.7202/1001854ar>

Ce n'est que dans l'hypothèse d'une réduction radicale des dépenses de la Défense nationale, ou du transfert aux provinces des paiements d'allocations familiales ou de pensions de vieillesse qu'on peut songer à poursuivre plus avant le transfert des champs de taxations amorcé depuis quelques années.

Le problème essentiel reste entier : il faut en arriver à déterminer un ordre de priorité, s'y tenir, et donc accepter de remettre à plus tard certains des projets qui apparaissent de toute part. Nous sommes encore bien loin d'un tel objectif et la crise actuelle des finances publiques devra probablement durer quelque temps encore, avant qu'on en arrive à une telle solution, première étape d'une planification plus générale.

Jacques PARIZEAU

**Finances provinciales 1962** Après les changements majeurs survenus l'an dernier dans la politique financière du gouvernement provincial et que nous avons déjà commentés dans ces pages <sup>1</sup>, l'année 1960-61 constitue plutôt une année d'ajustement. Sans doute les transformations tant du côté des dépenses que des recettes y sont-elles encore importantes, mais on sent nettement, après un examen minutieux des tableaux I et II, que le gouvernement provincial, après avoir mis en branle toute une série de mesures financièrement onéreuses, s'est essayé à en limiter les effets sur le déficit budgétaire. Il serait plus juste de dire, du reste, qu'étant donné que certaines de ces mesures lui ont coûté beaucoup plus cher que prévu, il a dû freiner certaines dépenses d'un montant à peu près équivalent, pour maintenir le même total de dépenses.

Si l'on compare, toutefois, les prévisions faites l'an dernier pour 1961-62 aux réalisations probables, l'écart apparent est de 43,6 millions de dollars (dépenses de 837,3 millions à comparer avec des prévisions de 793,7 millions <sup>2</sup>). Notons cependant que par suite de la généralisation de la taxe de vente de 2 p.c. sur l'éducation et du transfert de la perception des commissions scolaires au gouvernement provincial, celui-ci a vu ses recettes et ses dépenses hausser d'un montant approximatif de 46,5 millions de dollars. En définitive donc, les réalisations de l'année

1. *L'Actualité Économique*, avril-juin 1961, pp. 155-168.

2. *L'Actualité Économique*, avril-juin 1961, tableau II, p. 162.

du côté des dépenses se rapprochent sensiblement des prévisions, du moins quant au total. Car les dépenses d'immobilisations, pour leur part, ne s'élèvent qu'à 105.5 millions alors que les prévisions allaient jusqu'à 146.6 millions. En revanche, les dépenses ordinaires s'élèveront à 731.8 millions, à comparer avec des prévisions de 647.1 millions.

Si on laisse de côté les prévisions, pour s'attacher plutôt à examiner l'allure des dépenses gouvernementales par rapport au passé, on constate que le rythme d'accroissement en 1961-62 se situe à moins de la moitié de celui de l'année précédente. En effet, d'après les estimés, les dépenses de 1961-62 (cf. tableau II) seront de 91,840,000 dollars supérieures à celles de l'année précédente, soit un taux d'accroissement de 12.3 p.c. Si l'on examine le détail toutefois, on remarque une hausse relativement plus marquée pour les dépenses ordinaires, puisque les dépenses d'immobilisations ont fléchi de 21,296,000 dollars.

Du côté des dépenses ordinaires, un accroissement de quelque 113.1 millions dans le total équivaut à peu près entièrement aux seules hausses au titre de l'enseignement, de la santé et du bien-être social. Certaines augmentations sensibles à d'autres chapitres sont compensées par des baisses à peu près équivalentes ailleurs.

L'accroissement de dépenses le plus considérable, celui de l'assistance et de l'hygiène publique (+ 29.8 millions) est attribuable à l'introduction de l'assurance-hospitalisation, en 1961, qui n'avait pas donné dans le budget de 1960-61 son plein effet financier. Suit de près un accroissement de 26.5 millions au titre de l'assistance aux vieillards, aux aveugles et aux invalides, par suite de l'application de la loi qui permet de verser une allocation supplémentaire de 10 dollars par mois à ces prestataires. Avec des hausses moins importantes aux autres postes, c'est 62.0 millions de plus que l'année précédente que le gouvernement consacrera à la santé et à l'hygiène publiques.

L'enseignement et la culture se voient attribuer 49.5 millions de plus que l'année précédente, surtout à cause d'une hausse de 46.2 millions à l'enseignement primaire. Comme nous l'avons signalé plus haut cependant, il se trouve qu'une bonne partie de cet accroissement est factice, car il ne constitue qu'un transfert au budget provincial de dépenses autrefois effectuées par les Commissions scolaires elles-mêmes. Cette année, la somme en cause est d'environ 46.5 millions mais elle sera de 68 millions pour une année entière.

On remarquera une hausse sensible du service de la dette, due prin-

**Tableau I**  
**Recettes de l'État provincial du Québec pour les années 1957-58**  
**à 1962-63<sup>1</sup>**

(en milliers de dollars)

	1957-58	1958-59	1959-60	1960-61	Estimé 1961-62	Différence 1962 sur 1961	Budget 1962-63
<b>Recettes fiscales :</b>							
<i>Impôts sur la fortune et sur le revenu.....</i>							
Droits de succession.....	163,404	179,356	192,796	209,781	260,181	+ 50,400	265,000
Capital des compagnies.....	20,637	22,270	22,496	22,846	25,000	+ 2,154	24,000
Profits des compagnies.....	21,369	25,313	26,293	27,769	28,681	+ 912	30,000
Revenu des particuliers.....	80,104	84,001	89,553	98,488	118,500	+ 20,012	114,000
	41,294	47,772	54,454	60,678	88,000	+ 27,322	97,000
<i>Impôts sur les transactions.....</i>							
Essence <sup>2</sup> .....	175,593	184,269	194,771	205,464	261,317	+ 55,853	299,200
Tabac.....	84,744	88,788	93,619	100,231	105,500	+ 5,269	113,500
Ventes <sup>3</sup> .....	16,121	18,198	19,061	19,942	21,500	+ 1,558	23,000
Transferts de valeurs.....	59,578	61,670	67,229	68,041	114,000	+ 45,959	140,000
Repas <sup>4</sup> .....	1,429	1,410	1,490	1,143	1,750	+ 607	1,700
Divertissements <sup>5</sup> .....	5,717	5,805	6,429	6,721	8,730	+ 2,009	10,400
Courses <sup>6</sup> .....	2,714	2,277	2,133	2,163	2,100	+ 63	2,100
Boissons alcooliques.....	3,431	4,142	4,953	5,213	5,737	+ 524	6,500
	1,919	1,979	1,990	2,010	2,000	+ 10	2,000
Permis et droits.....	46,594	47,424	50,795	53,631	61,415	+ 7,784	64,775
Licences d'automobiles et permis de conduire.....	33,513	35,505	37,987	40,499	44,650	+ 4,151	48,000
Boissons alcooliques.....	11,604	11,293	12,134	12,455	16,000	+ 3,545	16,000
Licences d'hôtels, de restaurants.....	601	626	674	677	765	+ 88	775
Autres recettes fiscales.....	876	727	912	994	1,115	+ 121	1,111
<b>Recettes non fiscales :</b>							
<i>Revenus domaniaux<sup>7</sup>.....</i>							
Terres et forêts.....	32,941	30,045	32,227	36,537	43,744	+ 7,207	40,873
Mines.....	15,500	14,079	15,842	17,046	23,137	+ 6,091	19,852
Ressources hydrauliques.....	8,017	5,392	4,625	6,201	5,888	- 313	5,418
Autres.....	7,625	8,399	8,878	10,694	11,997	+ 1,303	12,060
	1,799	2,175	2,882	2,596	2,722	+ 126	3,543
Entreprises étatisées.....	33,318	34,460	36,465	35,485	37,940	+ 2,455	45,800
Commission des liqueurs <sup>8</sup> .....	30,518	31,660	33,665	32,685	35,140	+ 2,455	43,000
Hydro-Québec <sup>9</sup> .....	2,800	2,800	2,800	2,800	2,800		2,800
Autres recettes.....	51,763	70,579	87,996	94,738	88,395	- 6,343	92,326
Subventions du Fédéral <sup>9</sup> .....	40,733	59,178	72,204	78,859	71,198	- 7,661	73,955
Honoraires et services divers.....	3,859	4,503	7,936	8,329	9,401	+ 1,072	10,778
Intérêts et escompte sur change étranger.....	6,109	5,792	6,693	6,393	6,365	- 28	6,355
Divers.....	1,062	1,106	1,163	1,157	1,431	+ 274	1,238
<b>Recettes totales.....</b>	<b>503,618</b>	<b>546,860</b>	<b>598,005</b>	<b>636,630</b>	<b>754,107</b>	<b>+ 117,477</b>	<b>809,085</b>
<b>Déficit ou excédent net.....</b>	<b>+ 274</b>	<b>+ 374</b>	<b>- 302</b>	<b>- 108,845</b>	<b>- 83,208</b>		<b>- 143,874</b>

1. Les chiffres de 1957-58 à 1960-61 ont été tirés des diverses éditions des *Comptes Publics*. Ceux de 1961-62 et les prévisions pour 1962-63 viennent des tableaux fournis par le ministre des Finances, dans son discours sur le budget du 12 avril 1962.

2. Dont une partie, touchant les compagnies de téléphone et les raffineries de pétrole, était versée au fonds d'éducation, jusqu'à la disparition de celui-ci, en 1960-61.

3. Comprendait, jusqu'en 1960-61, un droit spécial versé au fonds du système routier.

4. Dont près de la moitié était versée au fonds d'éducation, jusqu'à la disparition de celui-ci.

5. Impôts spéciaux versés au fonds de l'assistance publique, jusqu'à la disparition de celui-ci, en 1960-61.

6. Dont une partie, représentant des droits de coupe et des droits sur la production d'électricité, était versée au fonds d'éducation, jusqu'en 1960-61.

7. Y compris le versement annuel d'un million au fonds de l'assistance publique.

8. Ce montant ne représente pas la totalité des bénéfices de l'Hydro-Québec, mais seulement sa contribution statutaire au fonds d'éducation, jusqu'à 1960-61. Le reste n'apparaît pas aux *Comptes Publics*.

9. A partir de 1957-58, comprend en plus de la subvention statutaire de 3,2 millions, une subvention de péréquation destinée à procurer à toutes les provinces canadiennes un revenu uniforme *per capita* des trois grands impôts directs perçus par le Fédéral. A partir de 1959-60, comprend la participation du Fédéral au plan d'assurance-chômage.

COMMENTAIRES

Tableau II

Dépenses de l'État provincial du Québec pour les années 1957-58 à 1962-63<sup>1</sup>

(en milliers de dollars)

	1957-58	1958-59	1959-60	1960-61	Estimé 1961-62	Différence 1962 sur 1961	Budget 1962-63
<b>Depenses ordinaires:</b>							
<i>Service de la dette:</i>							
<i>Fonds d'amortissement...</i>	32,838	40,474	21,556	22,589	28,659	+ 6,070	28,353
<i>Intérêts et autres dépenses...</i>	19,564	28,175	9,704	8,938	10,000	+ 1,062	10,230
<i>Administration de la Justice...</i>	13,275	12,299	11,851	13,651	18,659	+ 5,008	18,125
<i>Santé et bien-être social...</i>	12,697	14,524	18,885	21,390	24,794	+ 3,404	28,474
<i>Unités sanitaires...</i>	126,830	135,563	150,245	199,871	261,908	+ 62,037	296,889
<i>Construction d'hôpitaux...</i>	2,728	2,985	3,593	4,397	5,266	+ 869	5,400
<i>Assistance publique<sup>2</sup>...</i>	24,092	20,050	25,751	31,645	29,289	- 2,356	26,500
<i>Santé et hygiène publiques...</i>	34,029	40,619	49,631	65,625	95,463 <sup>9</sup>	+ 29,838	121,491 <sup>9</sup>
<i>Pensions aux vieillards...</i>	2,586	2,798					
<i>Aide aux aveugles et aux invalides...</i>	10,301	10,579	21,804	22,013	48,549	+ 26,536	56,552
<i>Aide aux mères nécessiteuses...</i>	6,866	8,864					
<i>Bien-Être social<sup>9</sup>...</i>	14,705	18,991	20,156	19,314	22,500	+ 3,186	22,500
<i>Aide à l'habitation...</i>	27,150	26,493	24,417	46,694	49,091	+ 2,397	50,746
<i>Aide aux chômeurs...</i>	4,373	4,184	4,891	5,183	6,000	+ 817	6,500
<i>Enseignement et culture...</i>				5,000 <sup>10</sup>	5,750 <sup>10</sup>	+ 750	7,200 <sup>10</sup>
<i>Enseignement primaire...</i>	103,798	114,952	131,620	171,721	221,301	+ 49,580	235,835
<i>Enseignement supérieur...</i>	72,892	81,237	90,918	108,684	154,902	+ 46,218	171,549
<i>Enseignement spécialisé...</i>	20,193	16,372	17,955	37,201	32,461	- 4,740	36,673
<i>Services récréatifs et culturels...</i>	10,428	14,010	16,016	14,387	17,456	+ 3,069	11,529
<i>Ressources naturelles...</i>	2,285	3,333	6,731 <sup>8</sup>	11,449 <sup>8</sup>	16,482 <sup>8</sup>	+ 5,033	16,084 <sup>8</sup>
<i>Agriculture...</i>	48,094	53,532	62,727	73,342	70,964	- 2,378	73,300
<i>Colonisation...</i>	19,443	21,011	25,924	32,128	40,388	- 3,421	41,103
<i>Pêche et chasse...</i>	9,821	10,513	11,899	11,681	8,343	+ 744	9,467
<i>Terres et forêts...</i>	5,634	6,242	7,602	7,599	14,118	+ 2,200	13,327
<i>Mines...</i>	7,911	8,567	8,997	11,918			
<i>Ressources hydrauliques...</i>	2,732	3,387	3,438	10,016 <sup>11</sup>	8,115 <sup>11</sup>	- 1,901	9,403 <sup>11</sup>
<i>Voie et travaux publics...</i>	2,553	3,812	4,867	89,532	79,425	- 10,107	83,914
<i>Services administratifs divers<sup>8</sup>...</i>	61,240	66,233	70,541	40,246	44,774	+ 4,528	45,284
<i>Finance...</i>	29,486	27,764	33,979	9,022	12,109	+ 2,315	12,985
<i>Travail...</i>	7,890	8,185	9,022	9,794	4,639	+ 207	4,577
<i>Législation...</i>	2,891	3,120	3,464	4,846	2,522	- 634	2,415
<i>Législation...</i>	1,507	1,623	1,667	1,888			
	416,988	488,052	489,858	618,691	781,825	+118,184	782,051
<b>Investissements:</b>							
<i>Voie...</i>	52,410	58,350	66,453	75,333	67,412	- 7,921	100,000
<i>Travaux publics...</i>	17,704	18,656	23,066	21,531	16,850	- 4,681	27,200
<i>Colonisation...</i>	3,171	3,377	3,504	2,786	2,505	- 281	5,000
<i>Mines...</i>	1,922	1,506	3,000	6,562	2,668	- 3,994	3,547
<i>Bien-Être social et Jeunesse...</i>	4,508	5,400	9,752	16,244	4,140	- 12,104	10,413
<i>Total<sup>9</sup>...</i>	86,365	98,444	108,844	126,786	105,490	-21,296	160,908
<b>Total des dépenses</b>	<b>503,389</b>	<b>546,486</b>	<b>598,897</b>	<b>745,475</b>	<b>887,315</b>	<b>+91,840</b>	<b>952,959</b>
<b>Excédent<sup>1</sup> (dépenses ordinaires)</b>	<b>+86,628</b>	<b>+93,818</b>	<b>+108,542</b>	<b>+17,939</b>	<b>+22,282</b>		<b>+17,034</b>

1. Les chiffres de 1957-58 à 1960-61 ont été tirés des diverses éditions des Comptes Publics et ont été regroupés pour mettre mieux en valeur les postes importants de dépenses. Ceux de 1961-62 et de 1962-63 ont été extraits du discours du budget du 12 avril 1962 (pp. 16 et 29).

2. Pour les années 1957-58 à 1958-59, ne comprend que les secours aux indigents versés pour fins de santé aux institutions qui les recueillent, déduction faite des contributions venant d'autres sources que le trésor provincial.

(suite à la page suivante)

cipalement à l'accroissement rapide de la dette elle-même, et aussi une baisse importante au chapitre de la voirie (- 10.1 millions), attribuable sans doute au fait que l'année 1961-62 était post-électorale. Les ressources naturelles aussi ont exigé moins de fonds que l'année précédente, mais ce fait est surtout attribuable à la réduction des dépenses du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation.

Nous avons dit plus haut que les dépenses d'immobilisations avaient subi une chute sensible, mais elles se sont maintenues malgré tout au niveau de celles de 1959-60. Chaque ministère a vu ses dépenses diminuer mais principalement la Voirie et la Jeunesse. Une telle situation peut être considérée toutefois comme transitoire puisque le budget de 1962-63 prévoit des dépenses d'immobilisations d'un niveau sans précédent. Ajoutons que les seuls chiffres apparaissant au budget provincial ne donnent qu'une idée incomplète des réalisations de celui-ci. Dans la mesure, en effet, où certains projets (et c'est le cas de la route transcanadienne) sont financés conjointement par le Fédéral et le Provincial, la dépense totale, celle qui a une incidence économique réelle, n'apparaît pas tout entière dans nos tableaux.

Au total, les dépenses de 1961-62, d'après les estimés publiés dans le discours du budget, se seraient élevées à 837.3 millions de dollars. Et comme les recettes totales, en dépit d'une hausse sensible par rapport à l'année précédente, n'atteindront que 754.1 millions, le déficit pour cette année-là s'élèverait à 83.2 millions<sup>1</sup>.

*(suite de la page précédente)*

3. Pour les années 1957-58 à 1958-59, comprend toutes les dépenses du ministère de la Santé n'apparaissant pas sous des rubriques spéciales.

4. Comprend, pour les années 1957-58 à 1958-59, les dépenses générales des ministères du Bien-Être social et de la Jeunesse, et depuis 1957-58, la part des subventions d'assistance publique versée aux institutions de bien-être social.

5. Comprend la réserve pour comptes douteux.

6. Y compris les dépenses en immobilisations des autres ministères.

7. Excédent des recettes sur les dépenses ordinaires seulement, à l'exclusion des immobilisations.

8. Comprend, à partir de 1959-60, les dépenses générales du ministère de la Jeunesse, y compris les bourses d'études.

9. Comprend les montants consacrés à l'assurance-hospitalisation, soit environ 57 millions en 1961-62 et 84 millions en 1962-63.

10. Montants prévus comme contribution provinciale aux travaux d'hiver des municipalités déjà financés grâce à l'aide fédérale.

11. À partir de 1960-61, les ministères des Mines et des Ressources hydrauliques sont fondus en un nouveau ministère des Richesses naturelles. Comprend les dépenses de l'Office de l'Électrification rurale, apparaissant auparavant au ministère de l'Agriculture.

1. Des chiffres plus récents (Cf. La Presse, 1er sept. 1962) nous indiquent que si les recettes réellement perçues sont identiques à celles qui avaient fait l'objet de l'estimé ci-haut mentionné, soit 754.1 millions, les dépenses réelles se sont révélées inférieures

*(suite à la page suivante)*

Les recettes ont atteint, avons-nous dit, le niveau de 754.1 millions soit une augmentation de 117.5 millions sur l'année précédente, ou 18.4 p.c. Sans doute la croissance économique est pour quelque chose dans cette augmentation, mais ce n'est pas le facteur principal. Mentionnons tout d'abord une hausse qui n'en n'est pas une, du moins du point de vue du contribuable, <sup>1</sup> celle de 45.9 millions au titre de la taxe de vente. On a vu plus haut que la plus grande partie de cet accroissement s'explique par le fait que la taxe de vente provinciale se trouve désormais de 4 p.c. et que la taxe de 2 p.c. (ou de 1 p.c. dans certains cas) que percevaient la plupart des commissions scolaires a été supprimée. Le changement ne s'appliquant qu'à une partie de l'année, cette évolution à la hausse se poursuivra, comme en témoignent les prévisions de 1962-63, indiquant un rendement de 140 millions pour la taxe de vente. L'impôt sur le revenu, celui des compagnies et celui des particuliers, fournit la plus grande partie du reste de l'accroissement des recettes, soit quelque 47 millions de dollars. Dans un cas comme dans l'autre, des modifications importantes à la loi en sont responsables. On sait que le taux de l'impôt sur les bénéfices des compagnies a été porté de 10 à 12 p.c. et que les exemptions de base des particuliers ont été abaissées de 1,500 à 1,000 dollars pour les célibataires et de 3,000 à 2,000 dollars pour les contribuables mariés. L'effet bénéfique d'une telle mesure sur les finances provinciales sera toutefois atténué surtout à partir de l'année 1962-63 par un accroissement des exemptions pour personne à charge, applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1962. Ainsi, les exemptions pour enfants éligibles aux allocations familiales passent de 250 à 300 dollars, et celles des autres personnes à charge de 500 à 550 dollars.

Des augmentations de recettes se produisent à peu près partout, comme il est normal. Signalons des hausses particulièrement sensibles du côté des ressources naturelles, attribuables semble-t-il à une politique plus sévère du gouvernement à l'égard des utilisateurs des ressources naturelles de la province et à une contribution spéciale de l'Hydro-Québec au ministère des Terres et Forêts en rapport avec l'inondation

*(suite de la page précédente)*

de quelque 20 millions, ces dépenses moindres affectant la plupart des ministères importants. Le résultat final c'est que le déficit budgétaire a été réduit à quelque 62.7 millions de dollars, auquel d'ailleurs il convient d'ajouter des dépenses dites extraordinaires de 27.3 millions, au titre des investissements universitaires.

1. Sauf le cas du contribuable, surtout des régions rurales, qui auparavant ne payait pas de taxe de vente de 2 p.c. à sa commission scolaire.

de terrains du bassin de la Manicouagan. La principale réduction de recettes concerne les subventions du gouvernement fédéral (- 7.6 millions).

Le déséquilibre budgétaire important ne pouvait manquer de provoquer un accroissement de la dette publique. En fait, les emprunts du gouvernement au cours de l'année se sont élevés à 150 millions de dollars. Compte tenu toutefois du fait que le gouvernement a remboursé une partie de sa dette antérieure, et d'autres mouvements de fonds, comme la réduction des bons du Trésor en circulation, la dette du gouvernement (à l'exclusion des divers dépôts confiés à sa garde et de son passif à court terme) est passée au cours de l'année de 411.6 millions à 516.1 millions de dollars. Étant donné le bas niveau de la dette provinciale, un tel accroissement peut être considéré comme facilement supportable et on peut s'attendre à ce que d'ici un certain nombre d'années, l'endettement de la Province s'accroisse à un rythme comparable.

\* \* \*

Pour l'année en cours (1962-63), le gouvernement provincial a prévu des recettes beaucoup plus élevées que celles de l'année précédente (+ 55 millions), pour des raisons déjà mentionnées dans la première partie de ce commentaire et aussi à cause de l'effet normal de l'accroissement des revenus de la population. Mais l'écart entre les deux années du côté des dépenses se révèle beaucoup plus accentué (+ 115 millions), ce qui contribuera à accroître le déficit budgétaire, celui-ci s'établissant au niveau de 143 millions de dollars.

Du côté des recettes, on s'attend à des hausses un peu partout, particulièrement à la taxe de vente et à l'impôt sur le revenu des particuliers, sauf aux ressources naturelles qui sont censées voir leurs revenus baisser. Signalons cependant que, dans ce dernier cas, les recettes du ministère des Terres et Forêts avaient été gonflées artificiellement en 1961-62 par la contribution exceptionnelle de l'Hydro-Québec mentionnée plus haut.

Les changements se révèlent incontestablement plus sensibles du côté des dépenses. Remarquons d'abord que la baisse précédente au chapitre des immobilisations ne s'est pas poursuivie, mais qu'au contraire, si l'on en croit le budget de 1962-63, ce type de dépenses attein-

dra le niveau record de 160 millions. On constate que la Voirie et les Travaux publics prendront la part du lion de ce montant, la route trans-canadienne à elle seule comptant pour 36 millions de dollars.

Parmi les dépenses ordinaires, le groupe qui subira la plus forte hausse sera celui des dépenses de santé et de bien-être social, (+ 35 millions) suivi par celui des dépenses d'enseignement (+ 14 millions). On prévoit en particulier dans le premier groupe une extension marquée des services d'assurance-hospitalisation et des allocations sociales, à côté d'une certaine baisse dans les subventions pour construction d'hôpitaux. Dans le deuxième groupe, une forte hausse des sommes consacrées à l'enseignement primaire n'est que partiellement compensée par un fléchissement accentué au titre de l'enseignement technique.

Dans les autres domaines de l'activité du gouvernement provincial, on trouve des accroissements un peu partout. On peut s'étonner toutefois de constater que le service de la dette en 1962-63 coûtera la même chose qu'en 1961-62. On sait qu'au rythme où l'endettement s'accroît, les charges d'intérêt sont rapidement à la hausse, de sorte qu'on ne peut justifier de telles prévisions que dans l'hypothèse où les taux d'intérêts subiraient une chute importante, ce qui n'est guère vraisemblable.

De plus, on a reproché au gouvernement provincial de ne consacrer à l'expansion économique qu'une faible fraction de son budget. Et l'on appuie cet avancé sur le fait que le ministère de l'Industrie et du Commerce ne dépensera par exemple que 3.3 millions de dollars. Il semble bien en effet que ce ministère ne soit pas l'un des plus favorisés, mais il convient de faire remarquer, d'une part, que d'autres ministères sont aussi préoccupés de l'expansion économique, ceux en particulier qui assurent la gestion des ressources naturelles, que, d'autre part, ce n'est pas seulement à l'aune des dépenses globales que l'on peut juger de l'importance respective des divers ministères. Le ministère de la Santé, celui du Bien-Être Social, celui de la Voirie possèdent de gros budgets parce qu'ils assurent eux-mêmes des services collectifs. D'autres ministères au contraire ne donnent pas de contrats importants, ils ne distribuent pas de prestations de sécurité sociale ; leur action sur l'économie peut toutefois être tout aussi efficace et tout aussi importante, parce que les services qu'ils rendent sont plutôt de la nature des services techniques. Le ministère de l'Industrie et du Commerce se classe dans cette catégorie. Ajoutons aussi que certaines mesures importantes de politique économique, comme la création d'une Société générale de Financement

ou la nationalisation des compagnies privées d'électricité n'auront qu'une incidence mineure sur le budget.

Une fois ces remarques faites, il convient tout de même de signaler que dans la répartition des ressources publiques, l'enseignement et la sécurité sociale ont eu la part du lion depuis quelques années. Ce ne sont pas des secteurs qui doivent être négligés, mais on peut se demander si chaque dollar dépensé à ces fins a été sagement utilisé. Si l'on avait détourné des ministères gros consommateurs de fonds publics, deux ou trois millions de dollars pour les diriger vers les ministères dits économiques, on aurait peut-être accru considérablement le rendement de ces derniers, sans affecter sensiblement celui des premiers. C'est une considération que les pouvoirs publics devraient avoir à l'esprit quand ils ont à partager un gâteau qui est toujours nécessairement trop petit, en face des besoins de toute nature qui s'imposent à leur attention.

Roland PARENTEAU